

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE RILHAC-RANCON

OBJET DE L'ENQUÊTE ET PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE

Par arrêté n° 26345 en date du 17 février 2025, le Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Rilhac-Rancon concernant la réduction d'un espace vert d'intérêt paysager (EVIP) à la suite d'une annulation contentieuse.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de Monsieur le Président de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES. (Tél. : 05 55 42 25 62 ; courriel : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Gérard JAMGOTCHIAN, Officier de l'Armée de Terre en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée, par décision de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges en date du 04 février 2025.

DURÉE DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique se déroulera du **lundi 07 avril 2025 à partir de 09h00 au mardi 22 avril 2025 jusqu'à 16h30 inclus**, soit pendant 16 jours consécutifs.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique est constitué conformément à l'article R.153-8 du code de l'urbanisme et à l'article R.123-8 du code de l'environnement. Il comprend notamment : les actes administratifs inhérents à la procédure, la notice de présentation du projet (laquelle comprend entre autres des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête), l'avis conforme de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ne soumettant pas la procédure à évaluation environnementale et ceux des personnes publiques associées et des organismes consultés.

ACCÈS AU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier papier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public :

- À la mairie de Rilhac-Rancon, 2 rue du Peyrou, 87570 Rilhac-Rancon, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30 ; les jeudis de 08h30 à 12h00.
- Au siège de Limoges Métropole, (siège de l'enquête publique), situé au 19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Le dossier y sera également consultable gratuitement sur un poste informatique, aux mêmes lieu et horaires d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la commune de Rilhac-Rancon (<https://www.rilhac-rancon.fr>), et de Limoges Métropole (<http://www.limoges-metropole.fr/>, onglet « Les enquêtes publiques »). Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Limoges Métropole.

PARTICIPATION DU PUBLIC ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- Sur des registres tenus à disposition du public, à la mairie de Rilhac-Rancon (2 rue du Peyrou, 87570 Rilhac-Rancon) et au siège de Limoges Métropole (19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges), aux jours et heures d'ouverture au public ;
- Par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges ;
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-ra1-rilhac@limoges-metropole.fr

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de Limoges Métropole (<http://www.limoges-metropole.fr/>, onglet « Les enquêtes publiques »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Le **lundi 07 avril 2025 de 9 heures à 12 heures**, à la mairie de Rilhac-Rancon (2 rue du Peyrou, 87570 Rilhac-Rancon) ;
- Le **mardi 22 avril 2025 de 13 heures 30 à 16 heures 30**, au siège de Limoges Métropole (19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges) ;

ISSUE DE L'ENQUÊTE

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Président de Limoges Métropole dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Préfecture de la Haute-Vienne, au siège de Limoges Métropole et à la mairie de Rilhac-Rancon, ainsi que sur leurs sites internet.

La procédure de révision allégée n°1 du PLU de Rilhac-Rancon, dont le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumise au conseil communautaire de Limoges Métropole pour approbation.